

## Révocation de deux professeurs de droit

Par **marianne76**, le **30/03/2019** à **11:56**

Bonjour

Vous devez vous rappeler de l'affaire de l'évacuation de la Faculté de droit de Montpellier le 22 mars 2018 au cours de laquelle deux étudiants grévistes avaient subi une ITT de un jour.

Cette affaire a abouti à des sanctions prononcées par la section disciplinaire de la Sorbonne à l'encontre de deux enseignants .

Une révocation du plus jeune

Une interdiction d'enseigner pendant 5 ans pour le plus ancien qui a 59 ans (on est donc dans une révocation déguisée).

Ces mesures sont d'application immédiate.

Ces deux professeurs avaient affirmé devant les médias qu'ils étaient fiers de leurs étudiants Apparemment l'enquête a révélé qu'aucun de leur étudiant n'était membre du "commando d'expulsion". Cela tendrait à démontrer que ces enseignants ne sont pour rien dans ce qui a pu se passer.

Par ailleurs l'enquête pénale est toujours en cours où est donc la présomption d'innocence ? Enfin rappelons le contexte : occupation illégale et violente des locaux universitaires par des personnes extérieures à l'université. Des professeurs et étudiants devant faire face seuls à cette violence puisque les pouvoirs publics s'avèrent démissionnaires.

J'ai vécu cette situation il y a quelques années nous avons subi les assauts de ces groupes d'agitateurs professionnels déboulant par cars dans notre université et empêchant par la force nos étudiants et nous mêmes de travailler mais là aucune sanction à leur encontre évidemment. La cerise sur le gâteau mon université me reprochant les heures non faites et décidant d'opérer une rétention de salaire .....alors que j'avais réussi malgré tout à rattraper lesdites heures.

Pour en revenir à la situation présente, même si les faits étaient avérés les sanctions m'apparaissent sont totalement disproportionnées.

Il y a deux poids et deux mesures

Une pétition est d'ailleurs lancée par les professeurs de droit , je vous tiendrai au courant des évolutions

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/03/2019** à **12:55**

Bonjour

Oui je me souviens de cette affaire et j'avoue que j'avais été très surpris par les propos du doyen Petel. Je pense qu'il n'aurait jamais dû faire cette déclaration car c'est à partir de là qu'on a commencé à s'interroger sur son implication.

Quoiqu'il en soit, il aurait effectivement dû attendre la fin de l'enquête avant de prononcer une quelconque sanction car comme vous le dites il y a la présomption d'innocence.

D'ailleurs j'ai pu lire que la communauté universitaire était indigné par ces sanctions. Il me semble que c'est Rémy Cabrillac qui a lancé la pétition. Et le doyen Petel va interjeté appel.

[quote]La cerise sur le gâteau mon université me reprochant les heures non faites et décidant d'opérer une rétention de salaire .....alors que j'avais réussi malgré tout à rattraper lesdites heures.[/quote]  
C'est aberrant !

Pour ma part, je suis sidéré que le blocage d'université et des occupations d'amphi puissent être toléré.

Rappelons que l'article 811-1 du Code de l'éducation

[quote]Les usagers du service public de l'enseignement supérieur sont les bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances et, notamment, les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs.

Ils disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui **ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public.**

**Des locaux sont mis à leur disposition. Les conditions d'utilisation de ces locaux sont définies, après consultation du conseil académique en formation plénière,** par le président ou le directeur de l'établissement, et contrôlées par lui.[/quote]

Autant dire que cet article n'est pas respecté puisqu'on a bien vu que les mouvements grévistes se sont appropriés des amphithéâtres alors même qu'ils disposaient d'autres locaux pour se réunir.

De plus, il s'avère bien souvent que des bloqueurs ne sont même pas étudiant.

En outre, on ne peut qu'halluciner lorsqu'on voit la tenue de leurs fameuses AG. Les étudiants qui osent manifester leur opposition au blocage se font huer et parfois sont pris à parti.

Ils parlent de valeurs démocratiques mais ils ont refusés de tenir compte des consultations où une majorité s'opposait au blocage.

Bref, si les forces de police étaient immédiatement intervenues pour déloger ce petit monde, cette affaire n'aurait jamais eu lieu.

Par **marianne76**, le **30/03/2019** à **13:01**

Bonjour

Oui vous avez raison c'est le doyen Cabrillac qui a lancé la pétition

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/12/2019** à **12:49**

Bonjour

Actu : Le parquet de Montpellier requiert le renvoi des deux professeurs devant le tribunal correctionnel, avec cinq autres prévenus [https://etudiant.lefigaro.fr/article/violences-a-la-fac-de-montpellier-le-parquet-demande-un-proces-pour-7-prevenus\\_12fc9b4-2671-11ea-8d7f-48bf55d4469e/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/violences-a-la-fac-de-montpellier-le-parquet-demande-un-proces-pour-7-prevenus_12fc9b4-2671-11ea-8d7f-48bf55d4469e/)